

Supplément au certificat Europass(*)



1. Intitulé du certificat

Réaliser et mettre en service une installation électrique complexe encastrée (INELRE-2) faisant partie du métier d'installateur électricien résidentiel

(1) dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Een complexe, bekiste elektrische installatie plaatsen en in dienst stellen, (INELRE-2) deel uitmakend van het beroep van residentieel elektrotechnisch installateur

Ausführung und Inbetriebnahme einer komplizierten elektrischen Aufputzinstallation, (INELRE-2) der Tätigkeit des Elektroinstallateurs bei Privatkunden zugeordnet

Provide and put in service a built-in complex electrical installation (INELRE-2) associated with the job of a residential electrical installer)

(1) Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Préparer le poste de travail

Préparer la pose des conduits, des canalisations électriques et des boîtiers encastrés et/ou apparents

Poser les conduits, canalisations électriques et boîtiers encastrés

Poser les conduits, canalisations électriques et boîtiers apparents *

Ranger le poste de travail

Préparer le poste de travail

Placer et raccorder les composants électriques

Placer et raccorder le tableau de distribution et le coffret de comptage

Réaliser les mises à la terre et les liaisons équipotentielles

Faire rapport du travail réalisé

Contrôler le bon fonctionnement de l'installation électrique

Remédier aux dysfonctionnements éventuels

Version Octobre 2010

	Version Octobre 2010	
5. Base officielle du certificat		
Nom et statut de l'organisme certificateur	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat	
Consortium de la validation des compétences, service public. Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel. 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be	Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles- Capitale	
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi	
	Evaluation binaire : OK / NOK	
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation	Accords internationaux	
§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein	Néant	

de ces institutions.				
Le Titre de compétence donne lieu à l				
automatique des compétences validée				
épreuves sanctionnées par les certific				
par les Communauté française confor				
dispositions du décret du Conseil de la				
française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de				
durée de validité prévues, dans le cadre du cursus				
scolaire, pour certaines compétences.				
Base légale				
Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle				
continue (24 juillet 2003)				
6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus				
Description de l'enseignement /	Part du volume total de		Durée (heures/semaines/mois/années)	
formation professionnel(le) suivi(e)	l'enseignement / formation (%)		Duree (neures/semanies/mois/annees)	
École/centre de formation				
Apprentissage en contexte professionnel	100 %		Durée de l'épreuve de validation : 5 h 30	
Apprentissage non formel validé				
(auto formation, formation à distance semi structurée)				
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certific		certificat		
Niveau d'entrée requis				
Tittoda a ontroo roquio				
Information complémentaire				
www.validationdescompetences.be				

www.europass.cedefop.europa.eu